

La partie belge étudiera dans les meilleurs délais la possibilité d'accueillir en retour des ressortissants québécois qui souhaiteraient poursuivre en Belgique leurs études dans une spécialité médicale.

1.5.2 Formation en administration publique

Le programme d'études de la maîtrise universitaire offerte par l'Ecole nationale d'Administration publique du Québec (ENAP) prévoit que ses étudiants doivent effectuer un stage dans un organisme public, local ou étranger.

C'est ainsi que la partie québécoise offre à cinq (5) Enapiens, en accord avec les autorités belges compétentes, la possibilité d'effectuer un séjour d'études de six (6) semaines en Belgique, sous la supervision d'un professeur de cette Ecole. En préparation du stage prévu pour juin 1978, une personnalité belge sera invitée, comme l'an dernier, à venir présenter son administration aux futurs stagiaires, en la situant dans son contexte socio-politique.

La partie belge prend acte de ces opérations dont la réalisation est prise entièrement en charge par la partie québécoise.